

## CP - Sondage sur l'extinction de l'éclairage la nuit au centre-ville

La Ville de Colmar propose un sondage sur [colmar.fr](https://colmar.fr) pour recueillir les avis sur les horaires d'extinction de l'éclairage, envisagée au centre-ville.

Lien vers le sondage : [cliquez ici](#)

Lors d'un premier sondage, 75% des répondants étaient favorables à l'extinction de l'éclairage public durant les heures creuses au centre-ville.

Plusieurs quartiers de la ville sont concernés par l'extinction de l'éclairage public en heures creuses, la nuit (hors grands axes). Le quartier Sainte-Marie a été le premier à bénéficier de cette mesure, dès 2017. Elle a ensuite été étendue aux quartiers Saint-Joseph, Sud, Saint-Antoine-Ladhof, Saint-Léon et Mittelharth. Puis, l'année dernière, aux quartiers Saint-Vincent-de-Paul, Europe et Maraîchers.

### ÉCLAIRAGE DES VITRINES

En procédant à l'extinction de l'éclairage du centre-ville en heure creuse, la Municipalité compte également sur la contribution des commerçants en ce qui concerne l'éclairage de leurs vitrines. Il est rappelé que l'extinction des vitrines doit être effective une heure après la fin de l'activité ou au plus tard à une heure du matin, conformément à l'article L.583-1 et suivants du code de l'environnement et à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

#### CONTACT PRESSE

Lucie HAMON - Directrice de la communication